

Règlement Challenge Thomas Voeckler 2019

Organisation RVC

Organisation et but :

Ce challenge est organisé par la Roche Vendée Cyclisme sous le parrainage de Thomas Voeckler dans le but de promouvoir le sport cycliste auprès de jeunes.

Catégorie d'épreuves et caractéristiques :

Ces courses sont interrégionales et ouvertes aux MINIMES et CADETS seuls.

Elles se disputeront en circuit ou en ligne, une épreuve en contre la montre par équipe et une épreuve contre la montre individuel.

Coueurs concernés par ce challenge :

Ce challenge est réservé aux coueurs Minimes ou Cadets licenciés FFC.

Dates et lieux des épreuves :

1ère manche : 24 Mars 2019: La Roche sur Yon circuit **pour les cadets et minimes**

2^{ème} manche : 18 Mai 2019 : Thorigny – CLM par équipes. **Cadets et minimes**

3^{ème} manche : 22 Juin 2019 : Chaillé sous les Ormeaux en circuit **pour les cadets et minimes**

4^{ème} manche : 23 juin 2019 : Nesmy : 1^{ère} ½ étape CLM individuel , 2^{ème} ½ étape en ligne **pour les cadets**. (Seul le classement général est pris en compte) ; en circuit **pour les minimes**.

5^{ème} manche : 15 Août 2019 : La Féneraie – Course en ligne pour les cadets et en circuit **pour les minimes**.

6^{ème} manche : 22 Septembre 2018 – La Chaize le vicomte - Course en ligne **pour les cadets** et en circuit **pour les minimes**.

Dotation :

Des trophées seront remis aux vainqueurs respectifs.

Classement général :

Un classement général sera établi à l'issue de chaque épreuve en totalisant les points qui seront attribués aux coureurs en fonction de leur place à chaque course. Le CLM par équipes donnera à chaque coureur 20 points de participation sans tenir compte du classement .

* Les coureurs cadets sélectionnés par leur comité départemental à l'inter-région cadet du 19 Mai se verront attribués les 20 points de participation à la 2^{ème} manche du challenge (le contre la montre par équipe de Thorigny du 18 Mai 2019).

Le barème des autres épreuves est le suivant :

Tout coureur prenant le départ se verra attribuer 5 points de participation. (sauf Thorigny : 20 pts)

Pour la 3^{ème} manche cadet (en 2 ½ étape à Nesmy) c'est le classement général qui est pris en compte

Voici le barème des points incluant les 5 points de participation.

1er : 50 pts	7 ^{ème} : 26 pts	13 ^{ème} : 17 pts	19 ^{ème} : 11 pts
2 ^{ème} : 45 pts	8 ^{ème} : 24 pts	14 ^{ème} : 16 pts	20 ^{ème} : 10 pts
3 ^{ème} : 40 pts	9 ^{ème} : 22 pts	15 ^{ème} : 15 pts	21 ^{ème} : 9 pts
4 ^{ème} : 36 pts	10 ^{ème} : 20 pts	16 ^{ème} : 14 pts	22 ^{ème} : 8 pts
5 ^{ème} : 32 pts	11 ^{ème} : 19 pts	17 ^{ème} : 13 pts	23 ^{ème} : 7 pts
6 ^{ème} : 29 pts	12 ^{ème} : 18 pts	18 ^{ème} : 12 pts	24 ^{ème} : 6 pts
25 ^{ème} : 5 pts	26 ^{ème} : 5 pts	etc....	

Pour la finale à La Chaize le Vicomte 10 points seront rajoutés à tous les participants

Classement grimpeurs et points chauds :

Un classement général sera établi à l'issue de chaque épreuve en totalisant les points qui seront attribués aux coureurs en fonction de leur place à chaque classement suivant le barème suivant :

1er : 3 pts 2^{ème} : 2 pts 3^{ème} : 1 pts

Pour la finale à La Chaize le Vicomte ces points seront doublés

Cas des ex aequo :

En cas d'égalité au classement final, les coureurs seront départagés par le dernier classement obtenu.

Classement combiné :

Le classement combiné est réalisé par l'addition des places de chaque coureur aux classements général, par points et grimpeurs. Ne sont donc classés que les coureurs qui ont marqué des points dans chacun de ces trois classements, sauf si aucun coureur n'est dans ce cas (on considère alors ceux qui figurent dans deux classements). En cas d'égalité, c'est le classement général qui prime.

Le maillot du combiné de couleur rouge sera remis au premier coureur du classement général du combiné n'ayant pas de maillot distinctif.

Un classement général sera établi à l'issue de chaque épreuve

Distinctions du classement à chaque épreuve.

Afin de distinguer les coureurs pendant les courses, à l'issue de la 2^{ème} épreuve permettant d'établir le 1^{er} classement général, il sera attribué :

- 1 maillot jaune au leader. **SYMALAEAN**
- 1 maillot vert au vainqueur des points chauds. **ACTUAL**
- 1 maillot blanc à pois rouges pour le meilleur grimpeur. **INDIAN FOREST**
- 1 maillot blanc au 1^{er} coureur minime 1^{ère} année et cadet 1^{ère} année Si celui-ci est porteur d'un autre maillot, il sera alors porté par son dauphin. **HYPER U**
- 1 maillot rouge au vainqueur du combiné

Après chaque manche si un coureur est en tête de 2 classements il ne lui sera remis qu'un seul maillot , l'ordre des classements est celui précédemment établi

Ces maillots devront obligatoirement être portés par les coureurs à l'épreuve suivante. Quelques soient les résultats des épreuves suivantes, le maillot reste propriété du coureur qui l'a gagné. Le coureur gagnant consécutivement le même maillot gardera son maillot et recevra un nouveau maillot.

La présence à la finale du Challenge Voeckler qui a lieu à la Chaize le Vicomte pour concourir au challenge et être récompensé par Thomas Voeckler est obligatoire .

Cas des litiges :

Les épreuves étant courues en application des règlements de la Fédération Française de Cyclisme, tout cas de force majeure ou litige sera tranché, sans appel, par l'organisateur.

Ces derniers se réservent, en outre, le droit d'apporter, en cours de saison, toute modification qu'ils jugeraient nécessaire au bon déroulement de ce Challenge afin de régler les cas exceptionnels non prévus au présent règlement.

Droits à l'image :

le RVC se réserve le droit d'exploiter les photographies et les vidéos prises dans le cadre de la course